

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 24 JUIN 1889.

Notre Fête Nationale.

Le Monument Cartier-Brébeuf.

L'inauguration du monument érigé, par les soins du Cercle catholique de Québec, à la glorieuse mémoire de Jacques Cartier du Rvd P. Brébeuf, a attiré aujourd'hui dans la vieille capitale, des milliers de Canadiens français accourus de tous les coins du pays pour rendre hommage à ces deux grands noms qui ornent la première page de notre histoire.

Les démonstrations patriotiques qui ont lieu d'ordinaire en ce jour dans les villes comme dans les campagnes pour chômer notre fête nationale, ont été remises pour la plus part. On a voulu contrer à Québec, dans une expression commune de sentiments, les témoignages d'admiration et de gratitude qu'évoque dans tous les cœurs canadiens les œuvres de ces deux héros.

L'héroïsme du découvreur bravent les dangers de l'inconnu pour conquérir de nouveaux champs à l'action civilisatrice de l'Eglise et l'héroïsme du missionnaire versant son sang pour y assurer le triomphe de la croix, ne pouvaient être séparés dans le souvenir reconnaissant de la patrie qui leur doit, après Dieu, son berceau et sa foi.

En allant à Québec applaudir à l'érection du beau monument qui rappelle l'un et l'autre, c'était répondre à la voix du plus pur patriotisme et honorer comme il convient le patron de notre nationalité dont Jacques Cartier et le Père Brébeuf ont jeté les premières bases.

La fête sera splendide et attestera de nouveau de la vivacité des sentiments patriotiques et religieux du peuple canadien. Le monument Cartier et Brébeuf est érigé dans Québec à l'endroit précis où Jacques Cartier, ayant mis pied à terre, prit possession du sol canadien et fit planter une croix à l'ombre de laquelle il jeta les bases de son premier établissement au Canada.

LA ST JEAN-BAPTISTE

Aujourd'hui, fête de la St Jean-Baptiste, nous publions dans un autre endroit de notre journal, à la demande de notre patriotique concitoyen, Isidore le Laboureur, dont la correspondance se trouve plus loin, l'écrit remarquable de notre ex-Gouverneur Général, le Marquis de Lorne, sur la question souvent débattue, depuis quelque temps, de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Cet écrit est un témoignage extrêmement flatteur, sous tous les rapports, pour les Canadiens-Français. D'abord, il émane d'un témoin des plus haut placés et des plus dignes de foi; ensuite, il est très vrai, très fidèle en tous points.

Nous offrons, en même temps à nos lecteurs l'ode de notre correspondant, "Isidore le Laboureur," sur le même sujet. Quant aux sentiments exprimés dans cette poésie, nous croyons pouvoir affirmer, en toute sûreté, qu'ils font le plus grand honneur au cœur et au patriotisme d'Isidore le Laboureur, que nous connaissons pour un excellent canadien. Nos lecteurs, nous en sommes certains, liront avec plaisir, les strophes qu'il nous a adressées pour sa contribution d'aujourd'hui à la célébration de notre fête patronale.

CORRESPONDANCE

Trois-Rivières, 19 Juin, 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Au commencement de Février dernier, j'ai lu, avec un bien vif intérêt et un légitime orgueil comme canadien, dans le Star de Montréal du 2 Février dernier, l'extrait, (dont je vous transmets ci-joint une traduction, avec prière de la reproduire dans vos colonnes.) d'un écrit des plus élogieux pour la race Canadienne française, de la plume de Son Excellence le Marquis de Lorne, ex-Gouverneur-Général du Canada, sur la question alors très agitée de l'annexion possible du Canada aux Etats-Unis. Après avoir relu attentivement et goûté beaucoup cet écrit de l'éminent et distingué homme d'Etat qui l'a produit, je me suis dit, moi canadien: ce noble Gouverneur, pendant le court espace de temps qu'il a dirigé le Canada, a fait une profonde étude du peuple qu'il y a gouverné et il en a très bien jugé le caractère, les tendances, les sentiments, et la loyauté: son jugement à cet égard, si élogieux et si juste pour les canadiens-français, doit être porté à la connaissance de tous, et mérite d'être par eux, soigneusement conservé. J'ai été l'ami de jeunesse comme de cœur de notre regretté poète canadien, Antoine Gérin-Lajoie. J'ai toujours entendu chanter son patriotique "Un canadien errant," avec émotion, comme j'ai lu et relu, toujours en le savourant, son ouvrage "Jean Rivard," deux productions dans lesquelles cet historien au grand cœur comme à la belle intelligence, a si bien peint et si bien reproduit le caractère et les mœurs de ses compatriotes. En lisant, dans le Star, l'écrit de notre ex-Gouverneur, je me suis dit:

vraiment, cet écrit est du "Jean Rivard," et, nous canadiens, nous ne devons pas le laisser passer sous silence, par gratitude pour son auteur; et nous ne devons pas non plus le laisser perdre, pour notre gloire.

C'est cette pensée qui m'a induit à composer l'ode que je vous adresse avec ma présente correspondance, avec prière de la reproduire dans les colonnes de votre journal, pour la St Jean Baptiste même, fête patronale de tous les canadiens français.

Maintenant, je vous dois, ainsi qu'à vos lecteurs, quelques mots d'explication sur la confection de mon recueil.

D'abord, vu le sujet que j'avais en vue dans cette ode, le premier chant devait s'en composer de la reproduction littérale du "Canadien errant" si patriotique d'Antoine Gérin-Lajoie, avec les quelques modifications et les strophes 7 et 8 que j'y ai ajoutées. Le chant deuxième est une répétition des strophes 7 et 8 du chant premier, mais destiné à un chœur très nombreux.

Quant au chant troisième, c'est la reproduction, presque verbatim, de l'écrit du noble Marquis de Lorne. Comme cet écrit méritait, en le citant, d'être accepté avec beaucoup de reconnaissance, j'ai inséré, dans ce chant troisième, les strophes 3 et 4 qui, comme la strophe 5, y viennent d'elles-mêmes pour tous les canadiens sans exception, si naturellement!

Quant au chant quatrième, il venait là aussi de soi. Il était dicté par le magnifique écrit de notre ex-Gouverneur: il était surtout dicté par le respect et l'attachement des Canadien-français pour leur clergé dont la sage direction a toujours fait, de nous, un peuple moral et heureux; et, comme le dit si bien notre éminent ex-Gouverneur, le peuple le plus loyal et le plus attaché à la Couronne Britannique.

Avec ces quelques explications et dans ces sentiments, je me soustris,

M. le Rédacteur,
Votre tout dévoué,
ISIDORE LE LABOUREUR.

LE MARQUIS DE LORNE,

SUR L'ANNEXION DU CANADA AUX ETATS-UNIS.

Ce qui suit est emprunté au "Montreal Daily Star" du 2 Février, 1889.

"Dans un écrit remarquable, publié par lui sur ce sujet, dans le journal périodique "The Forum," pour le mois de Février 1889, le Marquis de Lorne, ex-Gouverneur Général du Canada, soutient que les plus fermes opposants à l'annexion du Canada aux Etats-Unis, seront toujours les Canadiens Français. Dans cette étude de cette portion des sujets Britanniques qu'il a gouvernés, le Marquis de Lorne insiste beaucoup sur le fait de l'accroissement remarquable de la population Canadienne Française où l'on se marie jeune et où l'on élève de fortes familles. D'après le Marquis, la première pensée comme la première ambition de "Jean Baptiste" a toujours été, à son grand honneur et à son plus grand crédit, de se bâtir une église, d'y placer un bon curé dans un presbytère convenable, à côté, dans un centre avantageux pour former une paroisse florissante, et aussitôt après cela, de travailler très-activement à doter son bien-aimé et vénéré pasteur de la plus grande population possible de jeunes et vigoureux paroissiens. Ce à quoi le Canadien Français tient par-dessus tout, dit le noble Marquis, c'est à sa religion, à sa langue et à ses lois; et la crainte de perdre ces biens précieux, l'empêchera toujours de se jeter dans les bras de l'Oncle Sam.

Les Canadiens-Français resteront toujours Canadiens-Français, dit encore le Marquis; ils augmentent constamment en nombre: ils demeurent inébranlables, fermes comme le roc, dans leur foi en Dieu, dans leur religion, dans l'excellence de leurs lois et dans leur détermination de conserver leur liberté et leur langue, dans un territoire aussi vaste et aussi étendu que leurs enfants pourront occuper avec la grande puissance de multiplication et d'accroissement que la Divine Providence leur a donnée."

NOTE ED.—Les nobles paroles ci-dessus sont bien dignes de l'homme d'état éminent qui les a écrites et lui font le plus grand honneur.

Que grand merci lui en soit donc rendu de la part de tous les Canadiens-Français!

Ode Canadienne

contre l'annexion du Canada aux Etats-Unis, en quatre chants.

Chant 1er.

SOLO.

Un canadien, dans les Etats-Unis, pensant à ses parents, à ses amis, à sa paroisse natale, à son clocher, à son cher pays, le Canada, exhale son cœur dans les strophes suivantes.

Un canadien errant, }
Au loin de ses foyers, }
Parcourait en pleurant, }
Des pays étrangers, }
b. b.

Un jour triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif,
Il adressa ces mots.

Si tu vois mon pays,
Mon pays bienheureux!
Va dire à mes amis,
Que je me souviens d'eux.

Plongé dans les malheurs,
Loin de mes chers parents,
Je coule dans les pleurs,
D'infortunés moments.

Si loin de vous vivrai,
Chers amis de mon cœur,
Hélas! Qui je mourrai,
Je mourrai de douleur.

Oui, mais en expirant,
O mon cher Canada!
Mon amour renaissant,
Vers toi se portera!

Je te donne en trésor,
Faisant mon testament,
Bien plus valant que l'or,
Cet avis important!

Bons frères, chères sœurs,
Canadiens mes amis,
Gardez bien en vos cœurs,
Dieu, la foi, le pays!

Chant 2me.

CHORUS PAR

Huit cent mille canadiens-français aux Etats-Unis, qui, émus par les accents ci-dessus de leur compatriote, se tournent vers leurs frères du Canada pour leur confirmer ses bons conseils que tous partagent avec lui.

On vous donne en trésor,
Faisant nos testaments,
Bien plus valant que l'or,
Ces avis importants.

Bons frères, chères sœurs,
Canadiens nos amis,
Gardez bien en vos cœurs,
Dieu, la foi, le pays!

Chant 3me.

CHORUS PAR

Un million et demi de Canadiens-Français, dans toute la Puissance du Canada, déterminés à rester Canadiens sous le drapeau Britannique.

La mee canadienne,
Jamais sa foi niera!
Jamais, quoiqu'il advienne,
Sa langue n'oubliera!

Pour son roi, sa patrie,
Le brave canadien,
Sacrifierait sa vie,
En vrai loyal chrétien!

Pour tel bon témoignage,
A Lorne, grand marquis,
Rendons parfait hommage,
D'esprit, de cœurs, unis.

A Princesse Louise,
Que nous n'oublions pas,
Que très suave brise,
Porte ces chants là-bas!

Et toi, très-grande Reine,
Noble Victoria!
Sois notre Souveraine,
Tel Dieu t'y convia!

"Je tiens à ce que le peuple canadien en entier, affirme de nouveau son attachement à sa souveraineté, en chantant avec un redoublement de force et d'élan, la strophe suivante, qui va se faire entendre et se répéter dans le lointain, comme l'écho de la précédente: tel une tempête s'élevant soudainement au milieu de la mer, roule d'immenses vagues jusqu'à ses rives les plus éloignées."

Oh! oui, très grande Reine,
Noble Victoria!
Sois notre Souveraine,
Tant que monde sera!!!

Et le chœur termine ce chant comme suit:

Bons frères, chères sœurs,
Canadiens tous unis,
Gardons bien en nos cœurs,
Dieu, la foi, le pays!

Chant 4me.

Solo par un bon-cœur canadien, parlant pour son drapeau, et se faisant entendre ici au nom de l'Eglise, la sage et toujours vigilante protectrice de tous ses enfants.

Pour ce chant bien fin,
Canadiens, je vous dis!
Faut jamais désunir,
Ceux par Dieu sage unis!!!

Mes enfants bien chéris,
Faites ce bon devoir!
Pour Dieu, je vous bénis,
Dans le ciel, au revoir!!!

ISIDORE LE LABOUREUR.

LA MAIRIE

Une requisition aussi importante par le nombre que par la valeur des signatures a été présentée à M.T. Normand le priant de se laisser, portes candidat à la mairie.

M. Normand a accepté la candidature et son bulletin de présentation sera déposé demain à l'Hotel de Ville.

Nous publions la requisition des électeurs et l'acceptation de M. Normand dans une autre colonne.

Un Succès

LE ST MAURICE OUVERT A LA NAVIGATION

Nous avons le plaisir d'apprendre à tous ceux qui s'intéressent au développement du Haut St Maurice, que le problème de la navigation à vapeur entre Les Piles et La Tuque, vient d'être de nouveau favorablement résolu après 35 ans de tentatives infructueuses.

L'honneur n'en revient ni au gouvernement provincial qui antérieurement, a dépensé des milliers de piastres dans ce but, ni aux diverses compagnies qui ont projeté et même tenté de construire des bateaux assez puissants pour vaincre la force des courants, mais à un simple prêtre, M. l'abbé Milot, nommé dernièrement par Mgr des Trois-Rivières, curé de la Grand-Anse, le premier curé du Haut-St Maurice.

En annonçant sa nomination ces jours derniers, nous disions qu'il avait fait l'acquisition d'un yacht à vapeur destiné à faciliter ses longs voyages sur le St Maurice. Transporté aux Piles par chemin de fer, le petit bateau fit son premier voyage d'essai samedi, le 15 courant, sous la direction de M. l'abbé Milot aidé de plusieurs habiles canotiers du St Maurice. Les gens incrédules au succès ne manquaient pas par le nombre.

Hâtons nous de dire que le petit vapeur s'est conduit si noblement qu'il a dépassé de beaucoup tout ce qu'en attendait son propriétaire.

En partant des Piles, les plus mauvaises Pointes furent traversées sans le moindre incon vénient et l'on arriva bientôt au grand rapide "Manigance", l'un des endroits les plus difficiles et les plus menaçants du St Maurice.

Après avoir pris les plus grandes précautions pour éviter les pertes de vies, et même la perte du bateau en cas d'insuccès, et avoir donné à la machine toute la pression de vapeur exigée pour un suprême effort, le noble petit bateau fut lancé au milieu des vagues écumeuses du rapide. La lutte ne fut ni longue ni indécise.

Sous l'impulsion de sa puissante hélice faisant au-delà de 300 révolutions à la minute, il se fraya un passage victorieux à travers les houles menaçantes et arriva à la tête du rapide en conservant encore une course d'environ 5 milles à l'heure. C'était le plus beau succès que l'on pouvait imaginer. Le rapide de la "Cuisse" aussi fort que le "Manigance" mais moins dangereux, fut remonté avec plus d'aisance encore et deux heures plus tard, le sifflet du petit vapeur jetait ses notes victorieuses aux échos de la Grand-Anse, le chef lieu de la mission, à 12 lieues des Piles.

De la Grand-Anse à la Tuque, le Rapide Croche et les autres forts courants furent vaincus avec une égale facilité.

On calcule que le trajet entre les Piles et la Tuque, distance de près de 30 lieues, se fera en moyenne dans l'espace de 12 à 15 heures en remontant le courant, et de 6 heures en descendant.

On espère, que M. l'abbé Milot va mettre immédiatement ce petit vapeur à la disposition des colons et des voyageurs du St Maurice et qu'une ligne régulière va être ainsi organisée une fois par semaine entre les Piles et la Tuque.

Ce serait une affaire d'or pour les colons du St Maurice qui se trouveront ainsi en communication régulière et rapide avec les centres commerciaux, chose qu'ils commençaient à désespérer d'obtenir.

Nous offrons à M. l'abbé Milot nos sincères félicitations à l'occasion du brillant succès qu'il vient de remporter. L'œuvre qu'il a accomplie tout modestement, est une œuvre éminemment patriotique puisqu'elle ouvre un vaste champ au progrès matériel et religieux de ces lointaines contrées; et nous lui en devons d'autant plus de gratitude que c'est son affection pour ces pauvres déshérités de la fortune qui l'a porté à tenter cette utile et belle amélioration.

En terminant, nous ne pouvons nous empêcher de faire toucher ici du doigt l'erreur de nos gouvernants qui dans les projets d'amélioration de ce genre, ne s'en rapportent généralement qu'à des entrepreneurs plus ou moins étrangers et qui n'ont d'autre but que de réaliser des profits personnels et ne se soucient aucunement du succès pratique de l'entreprise. C'est ainsi qu'il y a quelques années, le gouvernement Joly dépensait \$25,000 à \$30,000 pour ouvrir le St Maurice à la navigation et arrivait au ridicule fiasco du vapeur "Lagalissonnière" qui n'a jamais pu laisser son quai et a dû être démolir sur place.

Comme il en serait autrement si au lieu de favoriser les spéculations personnelles des entrepreneurs, on s'adressait simplement, quant il s'agit de colonisation et d'améliorations de ce genre, aux véritables amis du peuple, à ces hommes éclairés et désintéressés qui n'ont d'autre but que le progrès moral et la prospérité matérielle de leurs concitoyens!

Combien d'argent on épargnerait tout en atteignant des résultats infiniment plus utiles!

Le yacht à vapeur de M. l'abbé Milot est un élégant petit bateau à hélice, de 45 pieds de longueur par 7 de largeur, pouvant porter une cinquantaine de passagers ou une douzaine de mille livres de fret. Sa course dans l'eau morte est de 9 milles à l'heure environ et son tirant d'eau de 20 à 30 pouces.

Nouvelles Locales

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières est revenu jeudi de sa visite pastorale.

La procession du Très-Saint Sacrement hier, a été une des plus imposantes démonstrations religieuses, dont on puisse être témoin.

Le temps était splendide, les rues bien ornées et l'assistance immense.

Mgr des Trois-Rivières présidait la cérémonie et portait le Saint-Sacrement. Le cortège, composé de toutes les associations religieuses, des trois corps de musique de la cité et d'un nombreux clergé, a défilé avec un ordre parfait, en chantant les hymnes sacrés, dans les rues assignées à la procession, arrêtant aux deux magnifiques reposoirs élevés au Couvent de la Providence et au Séminaire. La cérémonie s'est terminée par le Te Deum et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Une dépêche des Piles nous apprend l'arrivée d'un terrible accident.

Sept personnes faisaient la traversée du St Maurice en chaland au-dessus de la chute. Un coup de vent fit dévier l'embarcation qui s'engagea dans le courant et devint incontrôlable. Une minute plus tard et après des efforts désespérés, le chaland et ses passagers disparaissaient dans le gouffre.

Deux de ces derniers se sont sauvés pour ainsi dire miraculeusement, mais les cinq autres se sont noyés. Les victimes sont M. Rivard et son fils, et deux demoiselle Bellive, institutrices au Piles et leur frère.

Les séances de clôture de l'année scolaire ont lieu cette semaine dans les diverses institutions de cette ville: demain au Séminaire et chez les Dames Ursulines et mercredi chez les Frères des écoles chrétiennes.

Le Rév. P. Frédéric, Commissaire de Terre-Sainte, est revenu samedi des Etats-Unis.

Au grand concours musical qui a eu lieu à Sorel le 20 entre neuf corps de musique de la province, "l'Union Musicale" trifluvienne figure en second parmi les trois fanfares qui ont remporté le plus grand succès.

C'est pour nos jeunes amateurs, un honneur qui leur mérite de cordiales félicitations.

Sous la direction si habile de M. Weber, l'Union Musicale ne peut que marcher de succès en succès.

Dans nul autre remède pour le sang, les résultats des progrès de la science n'ont été si constamment utilisés, que dans la Salsepareille d'Ayer.

Les pires maladies du sang sont guéries par la Salsepareille d'Ayer. Les effets en sont immédiats.

Electricité.

Mr. le Rédacteur.

Les réflexions faites dans votre journal au sujet de l'éclairage électrique de la ville ont eu le malheur de toucher au vil Mr. A. J. Corriveau. Je ne puis m'empêcher d'en témoigner un certain étonnement et de trouver que sa réponse n'est pas sérieuse; en effet au lieu de signer lui-même ses allégations, lui qui n'est pas un électricien du tout, il aurait dû publier une approbation signée de l'électricien qu'il cite.

M. A. J. Corriveau ignore absolument les plus élémentaires données de transport de force electro-motrice; cela m'a paru du moins ainsi, lorsque je l'ai entendu prétendre à l'Hotel Dufresne devant un nombreux auditoire qu'il était de beaucoup préférable que la chute soit à 15 milles de la ville plutôt que dans la ville même.

Tant que Mr A. J. Corriveau n'aura pas appuyé son allégation par la signature d'un électricien connu, je ne me donnerai pas la peine de discuter les faits qu'il avance bénévolement. Je me contenterai de citer les expériences suivantes qui sont bien connues des électriciens.

M. Marcel Despres, dans ses recherches sur le transport de la force à distance, a fait des expériences à diverses distances; à 10 milles il a obtenu un rendement de 45 à 50 pour cent; dans les meilleures conditions possible à 14 milles, le rendement est descendu de 30 à 35 pour cent et à 16-17 milles, il est tombé à 25 9/100.

En admettant un rendement à 15 milles de 30 pour 100 qui est maxima, l'entreprise de M. A. J. Corriveau est pratiquement impossible, puisqu'il est plus économique de faire marcher l'aqueduc avec du charbon.

Et dans tout cela je ne parle que du rendement électrique, car il est bien sûr que le rendement en force sera inférieur à un tiers. Donc pour faire marcher un dynamo dans la ville à pleine force, il faudra au moins trois dynamos aux Grés de même force pour produire l'électricité nécessaire et compenser les pertes. Ainsi les machines-dynamos les plus puissantes pour transport de la force qu'on trouve actuellement dans le commerce sont de 40 chevaux, il en faudrait donc trois pour faire marcher l'aqueduc qui exige de 100 à 120 chevaux de force, et pour actionner ces trois dynamos ici dans la ville, il faudra 9 dynamos aux Grés, et cela seulement pour faire marcher l'aqueduc.

Je ne parlerai pas de la dépense supplémentaire pour conduire par un câble l'électricité des Grés à la ville. Mais je ferai remarquer qu'on se figure généralement qu'une chute peut toujours s'utiliser avec profit; c'est une grave erreur, car l'utilisation de certaine chute nécessite des travaux considérables, et c'est le cas des Grés. On peut en juger à peu près par ce qu'a coûté l'utilisation d'une partie de la chute de la Grand-mère, qui cependant, par suite de la configuration topographique nécessitait des travaux moins dispendieux.

Je terminerai, en faisant remarquer que M. A. J. Corriveau vient se moquer un peu trop effrontément du public des Trois-Rivières en osant prétendre que M. Fred. P. Thompson, employé de la Cie Royale est le même homme que l'inventeur de la lampe Thompson-Huston.

Veillez bien agréer, M. le Rédacteur l'expression de toute ma considération.

CHS. MAINE.

Trois-Rivières, 22 juin 1889.

EAU MINERALE

— DE — ST. LEON.

Cette eau est maintenant reconnue comme étant une des meilleures de toute la Puisseance.

GUSTAVE HERNER

Agent pour la ville et le district de Trois-Rivieres et les comtes de St. Maurice, Champlain et Nicolet.

LA MAIRIE.

Requisition des electeurs a M. T. E. Normand

Trois-Rivieres, 22 juin 1889.

Monsieur.

Nous soussignés, électeurs municipaux de la cité des Trois-Rivieres, nous vous prions de vous laisser porter candidat a la prochaine election pour la Mairie...

- List of names: Alex Baptist, Henry M Balcer, Geo McDougall, O Carignan, J A Boisvert, C K Ogden, Joseph Dargis, Dominique Vallée, U Carignan, J H C Godin, A Whiteford, Jos A Frigon, P A Gouin, C N Spenard, Ls Badaeux, A Balcer, N Charbonneau, Chas Dion, A J Pothier, Hubert Dusseault, A Gariépy, J P Godin, L P Guillet, P V Ayotte, F Remillard, G Desilets, H E Balcer, Jacques Nault, L Z Baudry, L P Plau, C J N Teasdale, J E Godin, L A Brindamour, L A Nobert, Jos Phi. Paaneton, O Comtois, A D Ritchie, J C Prince, Alfred Cloutier, N R Neilson, L O Ricard, W G Gouin, Pierre Vallière, Wm Lanegan, E S de Carufel, N Dufresne, Louis Précourt, E Valentine, C Z Duplessis, R Beaulieu, G Corbeil, J A Olivier, F X Duval, J P Dusablon, Joseph Duval, Navrégus Malhiot, Philias Béland, E Neveu, C J Boisvert, F Veillette, Louis Bourque, Michel Lefebvre, Félix Charbonneau, Ludger Arel, Louis Dussault, Charles Béland, Elie Boucher, François Chevalier, Alex Dorval, Narc Baudry, Ad Lord, C LaBarre, Louis Dugré, Charles Guilbert, P B Dumoulin, Moise Labranche, Jos Lacroix, Sene Roy, Jos Giroux pere, Eug. Marchand, Olivier Sicard, Théodule Beaulieu, Edmond Michelin, Ls Barbier, Laurent Coulombe, George Boisclair, Adolphe Perron, Joseph Grégoire, Cyriac Lymburner, Narcisse Lymburner, Chs Raymond, Pierre Thivierge, Joseph Vézina, G B Hall, J M Desilets, P E Panneton, Zéph Marchand, Joseph Blouin, J C Rousseau, J F Bellefeuille, Phil Jourdain, F F Farmer, A P Cressé, Joseph Dufresne, Jos Beaudry, L F T Buisson, Alb rt Turcotte, Isidore Gauthier, G. Caron, Ant Duchaine, N L Duplessis, N Marchand, N Levasseur, J. L. Fortin, Arthur Olivier, J E Baribeau, M L Denoncourt, N E Gervais, P Desilets, Eugène Balcer, O. Beaudry, A J. Gouin, J. B. Godin, F. X. Bellefeuille, Elz. Samsou, P. M. Conner, D. Briere, J. Gonthier, John Baptist, J A Gagnon, Chas D Hébert, George Balcer, Narcisse Rivard, L P Lefebvre, Jos Harnois, Ls Pothier, Henri Godin, Thos Bournival, Jos Levasseur, Phi Gravel, Adolphe Gélinas, L Beaulieu, N Beaulieu, Nap Dagneau, Geo Leprohon, T Vézina, J E Methot, Seraphin Duval, Ed Malhiot, T Lemay, T Malone, J A Béland, J B Comeau, Jérémie Savard, Alb Charbonneau, Louis Gingras fils, Henri Lacroix, Benj Beaumier, Léopold Lord, William Vézina, P P Lampron, Thomas Daviau, Hector Lavigne, Onésime Cloutier, Wm Hart, Etienne Tremblay, Augustin Gaillbert, F Huppé, J A Godin, Johnny Lacroix, Théophile Gravel, Victor Lord, Hubert Marchand, Olivier Verrette, Philippe Gouin, Arthur Verrette, Benj Bourgeois, Olivier Dorval, Maxime Desilets, Wilbrod Giroux, Théophile Larue, Teles. Lymburner, Arthur Normand, Ludger Sigman, Auguste Vivier, Remi Desilets

NECROLOGIE

Décédée à Trois-Rivieres, le 14 courant chez son genre M. Ricard, Dame Flore Lemire, veuve de J. B. Proulx, de Nicolet, ancien membre du Parlement. Cette Dame s'est éteinte paisiblement à l'âge avancé de près de 83 ans.

Mère chrétienne, elle savait créer autour d'elle assez de charmes pour que la famille ne cherchât pas ailleurs ces plaisirs, ces joissances qui peuvent ruiner les meilleures constitutions après avoir ruiné bien d'autres choses plus précieuses.

Son service funèbre a eu lieu à l'Eglise paroissiale de cette paroisse lundi 17 courant. Le deuil était conduit par ses trois fils, M. M. Edmond, Roch, Joseph Proulx de Nicolet, M. Fulgence Préfontaine de Durham et M. Ricard, de cette ville, ses deux gendres.

Elle a été inhumée dans le cimetière de cette ville.

R. I. P.

DECES

En cette ville le 22 courant, Louis Alexandre, enfant de H. N. Boire, écrivain, gérant de la Barque d'Hochelaga.

Nous offrons à M. Boire nos vives condoléances.

PELERINAGE

ST ANNE DE BEAUPRÉ

La société St-Vincent de Paul des Trois-Rivieres, fera son pèlerinage Annuel des Trois-Rivieres à la bonne Ste-Anne de Beaupré.

Mardi, le 23 Juillet 1889.

DEPART.—Le CANADA, à 8 heures de l'avant-midi.

RETOUR.—Le lendemain.

Messieurs les Curés des paroisses avoisinantes qui désireraient prendre part à ce pèlerinage avec leurs paroissiens, sont spécialement invités à faire connaître au soussigné, le nombre de personnes qui feront ce pèlerinage, et se procurer sans retard les billets de passage, vu que le nombre des passagers est limité.

Prix du passage: Adultes - - - \$1.25 Enfants - - - - - 0.75 Passage du pont extra - - - 10 Cts Repas et Cabines extra.

Pour les Cabines on devra s'adresser chez M. P. V. Ayotte, libraire. Aucune Cabine ne sera retenue à moins d'avoir pris les billets de passage et paiement fait.

Billets en vente chez O. Carignan, Onés. Duval, Alexis Lord, P. V. Ayotte, Ed. S. de Carufel et chez le soussigné.

Les Trois-Rivieres, 14 Juin 1889.

P. L. HEBERT, Prés.

AVIS

Est par le présent donné, conformément à l'Acte des Compagnies, que l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Compagnie de Pulpe des Laurentides, limitée, sera tenue à son bureau d'affaires à la Grande-Mère, dans la paroisse de Ste-Flore, Comté de Champlain, Province de Québec, Mercredi le dixième (10ème) jour de Juillet prochain à l'heure de midi, pour l'élection des directeurs et les affaires générales de la Compagnie.

JOHN FORMAN, Secrétaire.

Grande-Mère, 14 Juin 1889.

NOTICE

Is hereby given in accordance with "The Companies Act that the Annual General Meeting of the Shareholders of The Laurentide Pulp Company Limited will be held in their office at Grande-Mère in the Parish of St-Flore, County of Champlain, Province of Quebec, on Wednesday the Tenth (10th) day of July next at twelve o'clock noon for the election of Directors and general Business.

JOHN FORMAN, Secretary.

Grande-Mère, 14th June 1889.

AVIS

POIDS ET MESURES

LES EARCHANDS, fabricants et propriétaires de Poids, Mesures et Machines à peser en général, ont spécialement requis de lire attentivement les instructions suivantes et l'Acte qui y correspond.

1. L'Acte des Poids et Mesures poutroit à ce qu'une inspection biennale de tous les Poids et Mesures soit faite pour les fins du commerce, aussi bien que pour les inspections irrégulières des mêmes, qui peuvent être faites en tout temps quand l'Inspecteur les jugera nécessaires, et il impose aussi une pénalité sur chaque commerçant ou autre personne qui s'oppose ou empêche un inspecteur ou son assistant dans l'exécution de son devoir d'après le dit Acte, ou qui refuse d'exhiber tous ses Poids et Mesures à l'Inspection quand il en est requis par l'officier Inspecteur.

2. Tout commerçant, manufacturier et propriétaire de Poids, Mesures, et de Machines à peser, en payant de l'argent aux Inspecteurs ou aux assistants Inspecteurs de Poids et Mesures pour le droit de vérification, est autorisé et spécialement requis de demander à l'officier qui fait l'Inspection, un certificat original (Forme O, 6, avec les mots "Original pour le commerçant," imprimés comme entité), bien rempli et estampillé, et annexé à sa facture en même temps si les estampilles et annexes à tel certificat représentent ensemble la valeur le montant payé en argent comptant. Les commerçants sont priés de se rappeler que les certificats de vérifications ne sont d'aucune valeur à moins que les estampilles représentent le montant entier des droits n'y sont annexés.

3. Les propriétaires ou porteurs de ces certificats officiels sont spécialement requis de les garder soigneusement pendant deux ans, et pour les conserver en bon ordre il serait désirable qu'ils les affichassent dans leurs places d'affaires de la même manière que pour leurs certificats de licences; car il est parfaitement compris que tous les commerçants qui sont incapables de produire leurs certificats bien documentés et annexés, lorsqu'ils en sont requis par l'Inspecteur ou l'Assistant Inspecteur, peuvent, en toute probabilité avoir à payer de nouveau les droits de vérification.

E. MIALI, Commissaire.

Département du Revenu de l'Intérieur, Ottawa, 13 avril 1889.

Québec, 4 Juin 1889.—30.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

And le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou défris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882: "L'Automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avais que le premier flacon fini, la chute des cheveux arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire de McArthur (Ohio) Enquirer, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIN, le chef de la célèbre "Famille Fairbain," Vocaliste Ecossais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—Une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivain de Elm Street, No. 28, Charleston, Mass., 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux blancs mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Un simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

Province de Québec District des Trois-Rivieres } COUR SUPERIEURE DAME EDWIGE BOUCHER, épouse de Philippe Gélinas, de la paroisse de St Boniface de Shawangone District des Trois-Rivieres, et dûment autorisée à ester en justice.

vs Demanderesse Le dit PHILIPPE GÉLINAS, Défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce vingt-septième jour de mai courant.

DENONCOURT & HARNOIS Procureurs de la Dame

Trois-Rivieres 27 mai 1889.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que conformément aux dispositions de l'Acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivieres, 38 Vict. chap. 76, et de ses amendements, les élections municipales de la dite Cité se feront MARDI, le deuxième jour de Juillet prochain.

Les mises en nomination d'un Maire pour la Cité des Trois-Rivieres de deux Echevins pour chacun des quartiers St Louis et Ste Ursule et d'un Echevin pour chacun des quartiers Notre-Dame et St Philippe devront être déposés entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Cité, en son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, MARDI, le vingt-cinquième jour de Juin courant avant quatre heures de l'après-midi.

Les mises en nomination d'un Maire pour la Cité des Trois-Rivieres de deux Echevins pour chacun des quartiers St Louis et Ste Ursule et d'un Echevin pour chacun des quartiers Notre-Dame et St Philippe devront être déposés entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Cité, en son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, MARDI, le vingt-cinquième jour de Juin courant avant quatre heures de l'après-midi.

P. B. VANASSE, Président.

Trois-Rivieres, 19 Juin 1889.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à jeudi, le 11 juillet prochain des souscriptions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour fournir le charbon, pour les édifices publics d'Ottawa."

On pourra voir les devis et obtenir des formules de soumission à ce bureau, ou l'on donnera toute information nécessaire, sur demande, à partir de vendredi, le 21 Juin, ainsi qu'au bureau de James Nelson, Architecte, à Montréal, et au bureau des travaux publics de la Puisseance, Edifice du bureau de poste, à Québec.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de Banque accepté, pour la somme de \$300, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande ou s'il n'exécute par complètement ce qui sera stipulé dans le contrat; il sera retenu si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa 11 Juin 1889.

Avis de Faillite.

Dans l'affaire de CHARLES LANDRY de la paroisse de Bécancourt, P. Q.

Failli. Sera vendu par encan public à la porte de l'Eglise de la paroisse de Bécancourt, MARDI LE 2 JUILLET 1889 A 11 heures de l'avant-midi.

L'Immeuble appartenant à la succession du dit failli, situé en la paroisse de Bécancourt, comté de Nicolet et portant le numéro cent-trenté-huit (No. 138) du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, avec magasin, maison privée, écurie, hangars et autres dépendances. La dite propriété sera vendue sujette à deux retraits constitués annuellement dont l'uno de \$8.333 et l'autre de \$1.00 six dollars.

Et en une hypothèque de \$300.00 avec intérêt et toutes servitudes que le dit immeuble pourra être grevé. Pour toutes autres informations s'adresser à JOHN RYAN, BILODEAU & RENAUD, Encanteur, Curateurs, 15 Rue St Jacques, Montréal.

JOHN ROSS & Cie

Importateurs et marchands d'épicerie en gros

C'est le plus ancien établissement dans cette branche de commerce à Québec.

La maison Ross & Cie continue à donner le meilleur valeur dans tous les articles d'épicerie.

Spécialité: "Tons de tonnes sortes." Commandes par la maille exécutées avec la plus stricte ponctualité.

CHOU DE SIAM

Si vous désirez avoir de beaux Choux de Siam, achetez vos graines à la

Pharmacie des Trois-Rivieres.

Coin des RUES NOTRE-DAME ET DU PLATON

Nos TEINTURES sont toutes garanties être des meilleures. Toutes les couleurs populaires en magasin. Exiger les notes et vous serez certain de réussir. En gros et en détail.

EAU MINERALE DE ST-LEON, FRAICHE ET DIRECTE DES SOURCES envoyer a domicile sur demande. Aussi en magasin les eaux VICHY, BERMENTORF, BETHESDA HUNYADE JANOS, Etc.

Agent pour "L'HERBAGEUM" la meilleure des poudres pour vache à lait et volaille. Entrez en passant, prenez des informations et voyez les certificats à propos de cette poudre.

Le MEDICAL HALL, est reconnu être le dépôt pour les Bandages pour Hernie; Ren des Patentes; Pelignes, Brosses de tout genre, Chamois, Eponges, Etc., Etc. Au-delà de cent différentes sortes de parfums et Extraits pour Monchoir, tous importés de l'Europe.

Fabrique et propriétaire du "REMEDE OU SIROP SAINT-CYR" pour Toux, Rhumes, Etc., "PILULES BOWMAN," spécifique contre la Dyspepsie et la Constipation, "POUDRES EPIZOOTIQUES" pour CHEVALS, ODONTALGIQUE DU Dr LOCAT pour guérir le mal de dents.

EN GROS ET EN DETAIL AUX PRIX DE MONTREAL.

R. W. WILLIAMS, Lauréat en Pharmacie (Successeur de Hoerner & Williams)

TROIS-RIVIERES

N. B.—Ouvert le Dimanche de 8 1/2 à 9 1/2 hrs. du matin et de 11 1/2 à midi et demie.

Tiroir P. O. No. 13. Téléphone No. 1.

J. B. GIROUX & CIE

No. 126

Notre-Dame

TROIS-RIVIERES.

SEULS AGENTS

Trois-Rivieres

— Et le District pour —

L'HARMONIUM "THOMAS"

L'instrument qui a eu tant de mérite à l'exposition de 1888 à Toronto.

Sans oublier la Machine à Coudre

SINGER de NEW-YORK

avec ses dernières améliorations dans la Pédale qui rend la machine si tendre à mener qu'un enfant de huit ans peut faire jusqu'à 1,800 points à la minute sans fatigue. Nous détons qui que ce soit pour vendre à meilleur marché et à meilleures conditions que nous vendons.

Nous offrons une récompense généreuse à toute personne qui nous fera parvenir le nom d'une personne à qui nous pourrions faire une vente soit d'une Machine à Coudre, soit d'un Harmonium soit d'un Piano.

J. B. GIROUX & Cie.

Trois-Rivieres, 27 mai 1889.

Table with 2 columns: Nomenclature des Lots and Valeur des Lots. Includes details about land lots and their values.

AVIS

AVIS est par le présent donné que toutes communications relativement aux affaires concernant le Département des Affaires des Sauvages doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney comme surintendant des Affaires des Sauvages, et non comme Ministre de l'Intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers de ce Département devront adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET, Député Surintendant Général des Affaires des Sauvages.

Département des Affaires des Sauvages, Ottawa, 11 mai 1889.



R. J. LATIMER Montreal 92 McGill St

A tous ceux qui désirent se procurer une belle voiture soit Buggy, Petite Charrette, Phaeton, Carrosse de famille, Expresse Forte, Expresse Légère, Gros Wagon de charge, enfin toutes sortes de voitures à roues, il n'y a aucune place où ils peuvent acheter d'aussi belles voitures élégantes, confortables et à aussi bon marché que chez

R. J. LATIMER, 92, Rue McGill

On paiera le fret pour tout achat au comptant dans un rayon de cent milles, autour de Montréal.

ON DEMANDE Un jeune homme, familiarisé avec le français et l'anglais, comme apprenti dans un magasin de bijouterie. S'adresser au

No. 39, RUE DU PLATON, Trois-Rivieres.

Messieurs.

En considération de la requisition qui précède, et signée par un aussi grand nombre de citoyens de Trois-Rivieres, j'accepte la candidature qui m'est offerte, m'engageant, si je suis élu, à remplir les fonctions de cette charge importante avec justice et impartialité, ayant en vue la prospérité de la ville et le bien-être des citoyens.

T. E. NORMAND.

Trois-Rivieres, 24 juin 1889.

